



Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2021

La réunion a eu lieu par visioconférence

Ordre du jour :

1. 7878 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022
- 7879 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2021-2025
 - Rapporteur: M. Dan Biancalana
 - Présentation des volets du budget relevant de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural
2. Conseil « Agriculture et pêche » du 11 et 12 octobre 2021
 - Compte rendu par Monsieur le Ministre
3. Divers

*

Présents : M. André Bauler, M. François Benoy, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, M. Félix Eischen, M. Jeff Engelen, Mme Chantal Gary, M. Gusty Graas, M. Claude Haagen, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, Mme Octavie Modert

M. Romain Schneider, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

M. Pierre Treinen, Directeur du Service d'économie rurale

M. Tun Loutsch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gilles Baum, M. Emile Eicher, M. Marc Goergen

M. Dan Biancalana, Rapporteur des projets de loi 7878 et 7879

*

Présidence : Mme Tess Burton, Présidente de la Commission

*

1. **7878** **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022**
- 7879** **Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2021-2025**

Lors de la réunion du 28 octobre 2021, Monsieur Romain Schneider, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural présente les grandes lignes du budget de son ministère pour l'année prochaine, qui augmentera de 15 millions d'euros par rapport à 2021.

Les dépenses du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural atteindront 132,6 millions d'euros en 2022. Les dépenses atteindront un montant de 65,1 millions pour les dépenses courantes, respectivement 67,5 millions d'euros pour les dépenses en capital.

Monsieur le Ministre tient à souligner les articles suivants :

- *L'article 19.0.12.122* vise la mise en œuvre du *projet de loi 7887 relative à la mise en place et la coordination de la politique alimentaire*. Même si les travaux parlementaires relatifs au projet de loi 7887 ne sont pas encore terminés, le ministère de l'Agriculture ainsi que le ministère de la Protection des consommateurs prévoient déjà un budget afin de préparer la mise en œuvre dudit texte de loi. Pour l'année 2022, le ministère de l'Agriculture prévoit ainsi une enveloppe de 200.000 euros qui fait partie des dépenses reprises sous l'article 19.0.12.120. A partir de l'année 2023, les dépenses relatives à la mise en place et la coordination de la politique alimentaire seront regroupées sous l'article 19.0.12.122. Au total, les deux ministères prévoient une enveloppe de 5 millions d'euros pour les années 2022 à 2026 dont 200.000 euros par ministère en 2022 et 575.000 euros par ministère pour les années suivantes.
- *L'article 19.0.12.124* concerne les frais en relation avec la mise en œuvre de l'assistance technique du Programme de Développement Rural 2014-2020 et du Plan stratégique national 2021-27. Vu que le Plan stratégique national concernant la PAC se concrétise de plus en plus, le budget, qui recouvre une multitude de dépenses diverses, est porté de 110.000 euros en 2021 à 210.000 euros en 2022. 70.000 euros sont prévus pour les travaux préparatoires qui incluent des expertises, 100.000 euros sont réservés pour faire une étude de suivi et d'évaluation d'impact et 20.000 euros seront utilisés pour lancer une campagne d'information.
- *L'article 19.0.12.140* vise les frais de publicité, de sensibilisation, de promotion et de représentation du département de l'agriculture. Ce point regroupe des dépenses diverses dont la plus grande dépense constitue des frais liés à la foire agricole d'Ettelbruck. En outre, les dépenses relatives au prix d'innovation, à l'agrément officiel des produits agricoles (*dossier parlementaire 7672*), à la publication du journal « GUDD » ou aux campagnes de sensibilisation promouvant les produits régionaux sont couvertes par cet article. Ces dépenses sont revues à la hausse pour atteindre 1.150.000 euros en 2022.
- *L'article 19.0.12.141* vise la politique alimentaire et lutte contre le gaspillage alimentaire. Les dépenses liées à ce point augmenteront à 277.500 euros l'année prochaine et incluent 112.500 euros qui sont réservés pour des campagnes d'information et de sensibilisation,

75.000 euros qui peuvent être libérés pour soutenir des projets innovants dans la matière et 90.000 euros pour élaborer un label durable pour la restauration collective.

Quant au label durable pour la restauration collective, Monsieur le Ministre informe l'assemblée que ses services sont en train d'élaborer un projet y relatif qui fait partie de la stratégie nationale alimentaire.

- *L'article 19.0.12.340* vise les frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles. Au sujet de cet article, Monsieur le Ministre souligne l'importance de proposer un système de collecte de déchets problématiques aux exploitations concernées.
- *L'article 19.0.33.010* vise les subventions et participations de l'État aux frais de fonctionnement d'organismes et d'associations relevant du département de l'agriculture. Les dépenses de ce point budgétaire sont revues à la hausse pour atteindre 2.580.000 euros en 2022. Cette hausse s'explique principalement par la participation aux frais de deux projets :
Premièrement, le ministère a accordé une aide financière de 237.000 euros par an sur un période de 3 ans à l'administration communale de Schiffange pour l'exploitation de son asile d'animaux.
Deuxièmement, le ministère de l'Agriculture a prévu 200.000 euros pour le financement d'un projet qui promeut l'utilisation des produits bio, régionaux ou saisonniers dans la restauration collective. Monsieur le Ministre explique que d'autres ministères, notamment le ministère de l'Éducation nationale, ont aussi prévu des articles budgétaires pour ce projet de promotion.
D'autres projets subventionnés sont la « *Fleegestatioun fir wëll Déieren* » à Dudelange qui engage pour le moment un vétérinaire à temps plein et qui prévoit d'engager un autre à mi-temps et des projets qui promeuvent l'anti-gaspillage.
- *L'article 19.0.33.016* vise la participation de l'État dans les dépenses concernant les activités du réseau rural, des mesures d'assistance technique, d'information, de publicité et d'évaluation dans le cadre du programme de développement rural 2014-2022. L'enveloppe budgétaire de ce point est portée de 210.000 à 265.000 euros. Cette hausse s'explique par le recrutement d'une deuxième personne en charge des activités pédagogiques du projet « *Fro de Bauer* ». Cet ancien projet LEADER, qui prévoit une sensibilisation des élèves quant au secteur agricole et à la nourriture saine, régionale et saisonnière, constitue le coût principal de cet article budgétaire.
- *L'article 19.0.41.012* vise le financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. Monsieur le Ministre informe la commission parlementaire que son ministère vient de signer une convention avec le Fonds national de la recherche qui prévoit pour les années 2022 à 2024 des appels de projets relatifs à la recherche et l'innovation dans le secteur agricole afin de concevoir une agriculture plus durable.
- *L'article 19.0.43.002* vise la contribution financière de l'État au budget de l'exposition horticole organisée par l'a.s.b.l. « *LUGA 2023 a.s.b.l.* ». Monsieur le Ministre rappelle que la « *Luxembourg Urban Garden (LUGA)* », qui devait avoir lieu en 2023, a été reportée à 2025. Cependant, les travaux visant le plan directeur seront bientôt terminés et une partie des projets liés à la *LUGA* vont déjà voir le jour en 2023. C'est pourquoi Monsieur le Ministre a décidé de presque doubler le budget qui atteindra alors la somme de 1.376.980 euros. L'orateur tient à signaler qu'il s'agit d'un crédit non limitatif et sans distinction d'exercice, c'est-à-dire d'un poste budgétaire qui peut être adapté selon les besoins et l'avancement des travaux. De même, il importe de savoir que la Ville de Luxembourg a prévu le même montant d'aide financière dans son budget 2022.

- L'article 49.0.93.000 constitue le point budgétaire le plus important et vise l'alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture. L'alimentation du fond s'élevait à 64 millions euros en 2020, à 56,7 millions euros en 2021 et va atteindre un montant total de 66,5 millions euros en 2022. Monsieur le Ministre note que cette hausse budgétaire se justifie par le fait qu'il faut toujours une réserve monétaire de 10 millions pour garantir le bon fonctionnement du fonds. Vu qu'il est impossible de prévoir exactement combien d'aides financières et d'investissements sont requises chaque année, ce point budgétaire connaît toujours une fluctuation.

De même, Monsieur le Ministre informe les membres de la commission parlementaire que dans le cadre du « *Plan de relance de l'Europe* » le Luxembourg dispose d'une enveloppe de 8,8 millions euros en support de l'agriculture luxembourgeoise qui devra être utilisée au cours de l'année 2022.

Madame Martine Hansen (CSV) se pose plusieurs questions concernant le budget 2022 :

- En ce qui concerne le Plan d'action national de promotion de l'agriculture biologique (PAN-Bio 2025), l'oratrice se montre étonnée que la dotation pour le PAN-Bio 2025 soit à la baisse pour les années 2024 et 2025. C'est la raison pour laquelle Madame Hansen s'informe sur le développement du PAN-Bio 2025 et la raison de cette baisse budgétaire.
- La députée rappelle que la Chambre d'Agriculture a rendu les membres de la commission parlementaire attentifs sur le fait que la chambre professionnelle manque de ressources financières suffisantes pour remplir toutes ses tâches voire pour entamer des nouveaux projets. C'est pourquoi, l'oratrice demande à savoir si la proposition du budget répond aux besoins de la Chambre d'Agriculture.
- Quant à l'article 19.0.34.103 qui vise les subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité, l'oratrice fait remarquer que le budget prévu va connaître une baisse significative de 127.000 euros en 2020 à 30.000 euros en 2022. Toutefois, Madame Hansen juge qu'il s'agit d'un point important et demande d'avoir des informations supplémentaires concernant cet article.

En réponse, Monsieur le Ministre explique que :

- La mise en place du plan d'action a nécessité plus de fonds au départ et la dotation annuelle est revue à la baisse par la suite. Une fois que le cadre sera mis en place, les dépenses budgétaires vont se stabiliser.
Concernant le développement du PAN-Bio 2025, l'orateur rappelle qu'on ne peut pas réduire le succès du plan d'action sur seulement la surface agraire exploitée en agriculture biologique, même si le PAN-Bio prévoit 20% des surfaces agraires exploitées en agriculture biologique à l'horizon 2025. Monsieur le Ministre rappelle que le plan d'action prévoit aussi une diversification du secteur agricole, ainsi on peut par exemple constater un manque de producteurs de légumes au Luxembourg.
L'orateur tient à souligner d'emblée qu'au-delà de ces chiffres bruts, qui montrent une tendance positive, une réelle dynamique dans un environnement favorable est en train de se créer et de plus en plus d'exploitations agricoles ont entamé leur conversion. Ainsi, à ce jour, plus ou moins 8% de la surface agricole luxembourgeoise est exploitée en agriculture biologique.
Toutefois on constate que pour quelques secteurs, notamment pour le secteur laitier qui constitue le secteur agricole dominant au Luxembourg, il n'y a pas la demande du marché pour produire plus de produits biologiques ce qui rend un conversion de l'exploitation presque impossible.

- Le budget de l'année 2021 prévoyait une hausse de l'aide financière destinée à la Chambre d'Agriculture pour que celle-ci puisse recruter plus de personnel pour assurer ses fonctions. Toutefois, la chambre professionnelle n'a pas réussi à occuper ce poste. C'est pourquoi la Ministre a décidé d'octroyer cette année le même montant à la Chambre d'agriculture afin qu'elle dispose des moyens financiers suffisants pour couvrir ce poste vacant.
- La majorité des dépenses concernant la recherche et l'innovation vont être couvertes par le fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture qui permet des investissements plus importants. En conséquence, *l'article 19.0.34.103* connaît une baisse budgétaire.

Monsieur Aly Kaes (CSV) se demande si l'enveloppe de 8,8 millions d'euros issue du plan de relance européen dans le cadre de la pandémie de COVID-19 est suffisante pour compenser la hausse des prix de l'énergie observée au cours des dernières semaines, respectivement la hausse des prix de l'alimentation animale ou de la construction, sachant que même si les exploitations agricoles se trouvent face à plus de dépenses, leur revenu n'augmente pas et ne permet donc pas de contrebalancer ce fardeau financier. C'est la raison pour laquelle l'orateur s'informe sur d'éventuelles autres aides financiers supplémentaires que le Ministère pourrait octroyer au secteur agricole.

Suite à cette intervention, Monsieur le Ministre explique que des discussions sont en cours au niveau de la Commission européenne. L'orateur note que la Commission européenne ainsi que ses services suivent de près l'évolution des prix sur les marchés. Il rappelle que l'aide financière susmentionnée vise des mesures qui rendent l'agriculture plus résiliente notamment dans le domaine de l'énergie.

Madame Myriam Cecchetti (déi lenk) se pose plusieurs questions concernant l'évolution prévisionnelle de la situation financière du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture :

- Quant au programme de dépenses lettre E), qui vise les aides aux investissements dans les exploitations agricoles, l'oratrice demande d'avoir plus d'informations relatives à la hausse de ce point budgétaire sachant que le montant prévu pour l'année 2020 n'a pas été entièrement utilisé.
- Concernant le programme de dépenses lettre F) qui vise les aides prévues pour l'installation des jeunes agriculteurs, la députée constate que même s'il existait un budget de 1,4 millions euros en 2020, seulement 0,8 millions euros étaient libérés et que le budget pluriannuel ne prévoit qu'un budget de 1,1 millions euros dans le futur.
- En ce qui concerne la lettres J) et K) qui visent respectivement des aides pour la gestion des risques et des aides pour la compensation des dommages causés par des phénomènes climatiques, Madame Cecchetti demande plus d'informations quant au dépassement du budget en 2020.
- De même l'oratrice demande plus d'informations relatives à la lettre V) qui vise le point agro-environnement, biodiversité, climat et agriculture biologique et la lettre U) relatif au point zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques.

Suite à cette série de questions, Monsieur le Ministre rapporte à la commission parlementaire que les chiffres présentés dans le budget constituent des prévisions. Il existe seulement un décompte pour la première partie de l'année 2020. Ainsi les montants proposés se basent sur des valeurs empiriques moyennes qui datent des années précédentes.

- En ce qui concerne les aides prévues pour l'installation des jeunes agriculteurs il faut savoir que l'année 2020 a connu moins de demandeurs que les années précédentes ou l'année 2021, ce qui explique pourquoi ce point budgétaire n'a pas été entièrement utilisé. Monsieur le Ministre dit espérer que la nouvelle loi agraire va rendre l'installation de jeunes agriculteurs plus attractive et qu'il y aura ainsi toujours des jeunes qui décideront d'exercer le métier de l'agriculteur.

- Quant aux lettres J) et K), Monsieur le Ministre rappelle que la loi agraire prévoit des subventions quand les exploitations agricoles contractent des assurances qui les protègent contre des dommages causés par des phénomènes climatiques. Cependant, ces assurances ne couvrent pas tous les dommages ou ne les couvrent qu'en partie, c'est pourquoi le Ministère peut octroyer des aides aux exploitations victimes de tels dommages. Sachant que le Luxembourg connaît de plus en plus des conditions météorologiques extrêmes, Monsieur le Ministre a prévu d'augmenter ce point budgétaire dans le futur afin d'assurer la couverture des dommages causés par des sinistres naturels.
- Concernant la lettre U) qui vise les aides pour des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques, Monsieur le Ministre note qu'il s'agit des aides pour réaliser des travaux dans ces zones, qui constituent surtout des zones de protection des eaux, vu que les réalisations de ces travaux, comme par exemple la construction d'un pont, sont soumises à un grand nombre de contraintes. Pendant que l'année 2020 a connu un grand nombre de tels travaux, Monsieur le Ministre estime qu'il y en aura moins dans les années à venir ce qui explique la baisse du montant budgétaire relatif à ce point.
- Au sujet de la lettre V), Monsieur le Ministre informe que ce point budgétaire regroupe un nombre de primes payées dans le cadre de l'agro-environnement, de la biodiversité, du climat et de l'agriculture biologique. Sachant que de plus en plus d'agriculteurs font partie de ces programmes, ce point budgétaire connaît une hausse afin de garantir le succès futur de ces programmes.

2. Conseil « Agriculture et pêche » du 11 et 12 octobre 2021

- Compte rendu par Monsieur le Ministre

Monsieur le Ministre a participé au Conseil "Agriculture et Pêche" du lundi 11 et mardi 12 octobre 2021 à Luxembourg.

Lors du Conseil, les ministres de l'Agriculture européens se sont penchés sur les préparatifs des divers plans stratégiques nationaux, qui constituent la base pour l'élaboration de la nouvelle politique agricole réformée (2023-2027) dans les pays membres. Monsieur le Ministre rappelle que le plan stratégique national devrait être soumis à la Commission européenne d'ici le 31 décembre 2021, un délai que l'orateur considère très serré et ambitieux, d'autant plus que les discussions relatives aux actes d'exécution pour la mise en œuvre de la nouvelle PAC n'ont pas encore abouti. Toutefois, Monsieur le Ministre note que l'élaboration du plan stratégique luxembourgeois a bien avancé et entre dans une phase de consultation publique avec le secteur et la société civile dans les prochaines semaines. L'orateur prévoit de pouvoir présenter le PSN en décembre au Conseil du gouvernement avant de le transmettre à la Commission européenne. En outre, il informe l'assemblée qu'il se peut bien que le PSN initial ne sera pas accordé tant que tel et qu'il faudra probablement modifier quelques points.

Les ministres ont aussi analysé les normes de commercialisation des marchés agricoles, et en particulier l'étiquetage des denrées alimentaires dans une approche de durabilité. D'après Monsieur le Ministre, la transition vers des systèmes alimentaires durables doit aller de pair avec un bon fonctionnement du marché intérieur, le respect des critères de bien-être animal, la réduction du gaspillage alimentaire et les aspects sociaux.

Monsieur le Ministre tient à préciser que la crise du marché de la viande de porc préoccupe les ministres de l'agriculture. Notamment la peste porcine et le fait que des anciens pays importateurs de viande de porc sont en train d'établir une chaîne de production nationale nuisent au marché. L'orateur rappelle que les éleveurs porcins luxembourgeois figurent parmi les victimes fortement impactées par la baisse des prix. C'est pourquoi Monsieur le Ministre a

souligné lors de son intervention que la situation dans les exploitations porcines devient très préoccupante et il a interpellé le Commissaire européen à l'agriculture d'explorer les voies possibles pour soutenir de manière structurelle ce secteur.

Un autre point qui importe dans les yeux du Ministre est la révision de la législation sur le bien-être animal. Monsieur le Ministre a plaidé à ce que la révision du règlement sur le transport des animaux devienne la première priorité de la Commission européenne en matière de bien-être animal.

Le Conseil s'est aussi penché sur la contribution de l'agriculture et de la sylviculture au paquet législatif « Ajustement à l'objectif 55 », cet objectif étant d'optimiser l'utilisation des terres et des forêts de manière à réduire à zéro les émissions nettes de gaz à effets de serre d'ici 2030. Dans ce cadre, Monsieur le Ministre a informé le Conseil que le plan stratégique luxembourgeois de la PAC pour la période 2023 à 2027 prévoit toute une série de mesures en faveur du climat, comme des aides pour l'extensification des cultures, la réduction du cheptel, ou encore pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et climatique des bâtiments.

Finalement, les ministres européens se sont échangés sur la nouvelle stratégie de l'UE pour une sylviculture durable. Monsieur le Ministre rappelle que ce point de l'ordre du jour ne fait pas partie de ses compétences au niveau national. Toutefois, en concertation avec la ministre de l'Environnement luxembourgeoise compétente en matière de forêts, Monsieur le Ministre a soutenu les engagements concrets en faveur de la protection, de l'amélioration du statut sanitaire et de la résilience des forêts, et plus particulièrement de l'économie circulaire et la conservation des bois. L'orateur a aussi rappelé que le Luxembourg est d'ailleurs un des premiers pays à avoir instauré un régime de paiement pour les services écosystémiques forestiers.

Monsieur André Bauler (DP) demande plus d'informations quant aux éventuelles aides pour le secteur porcin. L'orateur rappelle que ce secteur se trouve depuis longtemps face à une érosion des prix qui s'explique notamment par une surproduction. Ainsi, outre des aides à court terme, il faut une stratégie à long terme pour reformer ce secteur.

Monsieur le Ministre partage l'analyse du député, en effet la demande pour la viande porcine est en chute. Il informe l'assemblée qu'il existe des plans pour déclencher des régimes d'aide au stockage privé afin de stabiliser les marchés de la viande porcine lors de cette période de crise. De même il faut que tous les acteurs de la chaîne alimentaire se montrent solidaires et que le commerce de détail supporte par exemple les producteurs.

À ce sujet, l'orateur se dit content qu'il existe plusieurs projets au Luxembourg qui poursuivent cette voie. Cependant, il faut savoir que le Luxembourg dépend pour le moment du marché porcin allemand. C'est pourquoi il faut essayer de devenir indépendant et de promouvoir le marché régional.

Monsieur le Ministre note qu'il faut aussi penser à une reconversion des exploitations porcines, soit en diversifiant l'exploitation soit en choisissant une conversion en mode de production biologique. Toutefois, il importe d'assurer qu'une telle conversion soit économiquement viable pour l'exploitation, ainsi il faut une consultation réaliste qui garantit la survie de l'exploitation sachant que toute reconversion entraîne de lourdes dépenses.

3. Divers

Aucun sujet n'est abordé sous ce point de l'ordre du jour.

Luxembourg, le 4 novembre 2021

Procès-verbal approuvé et certifié exact